

d'un projet qui consiste :

1^o à abandonner le chemin actuel de la montée de Leberot au départ de la route nationale sur en le faisant passer par le ravin de Béaune, ce qui aurait permis de diminuer le pourcentage élevé de la pente dans cette partie.

2^o de supprimer le tournant dangereux du hameau de Bois-Vert en déviant le chemin, et éviter cette agglomération, ce dernier projet plus réalisable est accueilli favorablement par les principaux propriétaires riverains qui cédent le terrain nécessaire au nouveau tracé.

Le rapport de Monsieur l'Ingénieur en Chef fait ressortir que ces deux améliorations ne s'imposent pas d'une façon absolue et s'avèrent très onéreuses ; il propose des améliorations beaucoup moins coûteuses.

Monsieur le Maire demande au Conseil M. de donner son avis sur ces propositions.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil est d'avis de se rallier au projet de Monsieur l'Ingénieur concernant le projet d'amélioration de la traversée de Leberot ; l'élargissement de la plateforme, portée à 5 mètres et la chaussée de 4 à 4^m50 au moins dans les parties sinueuses, sans diminuer le pourcentage de pente, amélioreront beaucoup la visibilité.

Pour la traversée du hameau de Bois-Vert, le C. M. considère que l'amélioration prévue par des rescindements d'immeubles ne donnera pas le résultat escompté ; en effet la somme prévue pour ce tronçon évaluée à 300.000 frs environ en travaux de démolition et de reconstruction d'immeubles ne peut donner qu'une amélioration très minime, tant au point de vue visibilité que d'élargissement de chaussée.

Le passage continuera à être un obstacle pour les entreprises de transport en commun et poids lourds, et un danger pour la circulation : au nom de la population et de tous les usagers de ce chemin, le C. M. demande la déviation de la route en évitant le hameau de Bois-Vert et insiste pour que ce projet soit de nouveau étudié avec attention par le service des Ponts et Chaussées, en vue d'apporter l'amélioration désirée et exigée par la circulation actuelle.

Diidit

Amélioration
du Chemin départemental
n^o 522

expédié le 21-11-51

Le Maire invite le C. M. à désigner les délégués à la commission administrative chargée de dresser le tableau rectificatif, ainsi que la commission chargée de juger les réclamations.

Prévision des listes électorales

Désignation des délégués
 de l'administration et
 du Conseil Municipal.

expédié le 19-11-51

Ont été désignés

1^o Délégués à la commission chargée de dresser le tableau rectificatif :

Section de Meymans : Guilbaud Maxime

" de Beaumoyard : Benistant N.

2^o Délégués chargés de régler les réclamations :

Section de Meymans : { Elbas J.
 Charney H.

" de Beaumoyard : { Benistant M.
 Charney M.

Propositions pour la désignation des délégués de l'administration

Section de Meymans : { Delaye - Gontard F.
 Rey - Lavoisier

" de Beaumoyard : { Octorie - Barret
 Blache - Viny F.

Duodit

Assistance aux vieillards
 infirmes et incurables

Chiron Narcisse
 15 décembre 1951

Demande d'assistance aux vieillards infirmes
 incurables présentée par M^r Chiron Narcisse

Le Conseil donne avis très favorable.

âgé de 78 ans, seul sans famille, aveugle 400%, avec
 un très mauvais état général.

expédié le 21-12-51

Donne également avis très favorable à la demande
 d'assistance aux vieillards infirmes et incurables présentée
 par Monsieur Chabaut Henri.

âgé de 70 ans, malade incurable et sans ressources

Session de Decembre 1951

L'an mil neuf cent cinquante-deux et le 5 janvier 1952, 17 heures le Conseil Municipal de la Commune de Champeyand Bonet, s'est réuni à l'effet de voter une imposition pour faire face au payement des dépenses ordinaires de la commune pendant l'exercice 1952.

A cet effet, l'assemblée, présidée par M. Chabat en sa qualité de Maire

Étaient présents : MM. Champey J, Delage, Belley, Holtet, Matras, Champey H, Guibaud, Benistant N. Champey M, et Benistant Martial.

Vu les propositions pour le budget de l'exercice 1952, arrêtées par le Conseil Municipal ;

Considérant que toutes les ressources sur lesquelles la commune peut compter sont comprises au chapitre des recettes et que toutes les dépenses ordinaires pour lesquelles il est demandé des crédits sont reconnues nécessaires ;

Arrête le budget, savoir :

En recettes à	1.973.000
En dépenses à	1.973.000
Excédent de	—

Décide en outre qu'il sera porté au rôle des contributions directes de l'année 1952 les centimes ordinaires communaux ci-après :

1^{er} Pour salaire du garde champeyette et assistance conformément à l'article 16 de la loi de finances du 31 juillet 1867 (4240) quatre mille deux cent quarante centimes additionnels au principal des trois contributions directes représentant la somme de ~~deux~~ ^{cinq} mille huit cent dix francs. 168840

2^e Pour couvrir l'insuffisance des revenus affectés aux autres dépenses ordinaires de l'exercice 1952 (12043) douze mille quarante trois centimes au même principal, représentant la somme de quatre cent soixante dix neuf cinq cent trente 479.530

Total - 648.340

Dudit

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur le service des

Note d'imposition pour le salaire du garde Champeyette et insuffisance de revenus

Budget arrêté le 14 janvier 52

Service vicinalBudget de l'exercice
1952

chemins vicinaux ;

Vu les décrets-lois des 14 et 17 juin 1938

Vu le décret du 6 janvier 1939

Vu la loi du 16 novembre 1940

Vu les propositions présentées par les ingénieurs tant pour la fixation des fonds de concours nécessaires aux chemins vicinaux pendant l'année 1952.

Vu la loi du 26 septembre 1948 ;

Considérant que toutes ces propositions paraissent bien établies

Vu l'arrêté de mise en demeure de M^r le Préfet de la Drome.

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1952 le tout conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui précèdent.

soit de 4 journées de taxe vicinale dont une exigible en argent (décret-loi du 17 juin 1938)

Judic

Monsieur le Maire expose au C. M qu'il y a lieu de révaloriser le salaire des employés communaux non révisé depuis 1950 et propose les augmentations suivantes :

Le salaire annuel des secrétaires de Maire de 120.000 à 150.000
" gard. Champêtre de 55 000 à 69 000
" des gerants de Téléphone de 18 000 à 22.400
" des porteurs de télégrammes 2 400 à 2 000
" ramoneurs civils de 5 000 à 6 200

Demande en outre qu'en raison de ses bons services le secrétaire de Maire soit promu au 5^{ème} échelon.Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les propositions de Monsieur le Maire à compter du 4^{ème} janvier 1952 et vote les crédits nécessaires au budget primitif de 1952.Augmentation des salaires
des employés communaux

exposé le 16-1-52

approuvé le 18-1-52

Seance du 11 février 1952

Emprunt sur particuliers
5% - 1949

Procès verbal de tirage

Aujourd'hui onze février 1952 se sont réunis en séance en séance publique sous la présidence de M. Chabat Maire
M^{rs} Gynard, Champy F. et Maut
membres de la commission désignée par le Conseil Municipal
pour le tirage au sort de 6 obligations de l'emprunt susvisé
remboursable au 15 février 1952.

Le sort a désigné les titres portant les numéros :
72 - 47 - 720 - 104 - 57 - 81
qui seront remboursés à l'échéance du 15 février 1952
par le Recours Municipal.

Seance du 7 février 1952

Etaient présents : Le Conseil Municipal au complet

Monsieur le Maire expose au Conseil la situation
actuelle de l'école mixte de Beauregard. ~~Sont~~ qui compte,
depuis le 4^o octobre, 40 inscriptions. Cette petite classe construite
pour contenir une trentaine d'élèves au maximum, a vu ce
contingent augmenter depuis plusieurs années et passer successi-
-vement à 34, 37 et actuellement à 40. Cette augmentation
est motivée par les travaux actuellement en cours, d'une cons-
-truction d'usine destinée à l'exploitation d'un gisement kaoli-
-nique qui a attiré dans notre agglomération des familles d'ou-
-vriers. On est à prévoir que ce nombre augmentera très
prochainement lors de la mise en route de cette exploitation.

D'ailleurs il est prévu, à la rentrée d'octobre 1952, sept
nouvelles inscriptions contre trois sortants. Cette situation ne
peut se prolonger ainsi ; l'enseignement ne peut se donner
dans de bonnes conditions, malgré le zèle et la bonne volonté
de nos jeunes maîtresses qui depuis quelques années se succè-
-dent fréquemment.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal,

Considérant que la salle de classe de l'école mixte
de Beauregard n'est prévue que pour contenir environ

Demande de
création de classe
à Beauregard.

Délibération expédiée à la
Préfecture le 13 février 52

1 copie expédiée à l'inspecteur
primaire à Paris le 25.2.

30 élèves, qui à compter du 4^o octobre 1952 plus de 44 élèves, seront inscrits sur les registres que ce contingent ne peut qu'augmenter annuellement, qu'un local peut être aménagé provisoirement en salle de classe;

Demande à Monsieur le Préfet que cette réclamation qui représente les vœux unanimes de tous les parents d'élèves de la section de Beaumeyard soit examinée avec attention, et transmise aux services intéressés en vue de la création d'une classe au 4^o octobre 1952.

Judicium

Le Conseil Municipal examine la demande de ~~dépense~~ d'allocation militaire déposée par M^{me} J^e Charasson à Beaumeyard.

R. C. M.

Considérant que l'intéressée sera privée de ressources par le départ de son fils aîné Jilbert que son fils cadet vu son âge ne peut qu'un demi-salaire et avec 2 enfants à charge donne avis très favorable.

Allocation militaire
Charasson Jilbert

le 24 février 52

Séance du 8 mars 1952

L'an mil neuf cent cinquante-deux le huit mars à 19 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Charabot.

Présents: Le Conseil municipal au complet.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la délibération en date du 7 février 1952, relative à la création d'une classe supplémentaire à Beaumeyard, il y a lieu de désigner un architecte pour étudier l'emplacement et l'exposition du local susceptible d'être aménagé en salle de classe, en vue de son ouverture en octobre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité désigne M^{rs} Trepak et Sorel architecte à Romans.

Judicium

Monsieur le Maire demande au Conseil de désigner un artisan maître et un artisan compagnon en vue de réviser

Création d'une classe supplémentaire à Beaumeyard.
Désignation d'un architecte

expédie 3 exemplaires à la Préfecture le 18-3-52
1 exemplaire à l'architecte le 14
1 " " à l'inspecteur le 14
approuvé le 14 février 1953.

8 mars 52

Revisions listes electorales
Chambre des metiers

expedie le 22 mars 52

23 mars 1952

Foire des boeufs gras
de
Romans

deliberation expedie le 24-3

des listes electorales des chambres de metiers

le Conseil M.

Considerant qu'il n'existe pas de artisans compagnons
designer deux artisans-maitres ;

- M^r Delage Arme charon a Meymons
- M^r Fescombes felix menuisier "

Dudit

Monsieur le Maire communique au Conseil la
note de Monsieur le Prefet de la Somme, relative a la fixation
de la foire des boeufs gras de Romans-sur-Seine.

Le Conseil Municipal de Romans a decide de fixer
au vendredi precedant la fete des Framcaux, la foire dite
" des boeufs gras " qui, depuis quelques annees, se tenait
le mardi suivant Piques et demande l'avis des
municipalites, des communes situees dans un rayon de
deux myriametres.

L. E. M.

A l'unanimité des membres presents, le Conseil
est d'accord sur la date fixee par le Conseil Municipal
de la ville de Romans.

Dudit

M^r le Maire demande au Conseil de designer
deux deliegués charges de revoir la liste electorale du
Tribunal de Commerce de Romans et Seine et de la Cham-
bre de Commerce de Valenciennes et de la Somme

ont été designés :

- M^r Delage Arme a Meymons
- et Barret Louis a Beauvignan.

Revisions listes electorales
du Tribunal de Commerce de
Romans et de Chambre de
Commerce de Valenciennes et de Seine

expedie le 29.3.52

Seance du 6 avril 1952

Le soir mil neuf cent cinquante-deux, le 6 avril à 14 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. Chabert Maire.

Étaient présents : MM : Champey F, Delays, Champey H, Guibaud, Motet, Belley, Mathas Bénédict N. et Champey M.

Absent : Bénédict Martial.

Monsieur le Maire communique au Conseil les circulaires de Monsieur le Préfet de la Drome du 27 février et 21 mars, relative à l'établissement d'un programme d'équipement de nos écoles, en vue de bénéficier d'un financement prélevé sur les fonds de la Caisses départementales scolaires.

Le Conseil M. approuve l'état des dépenses prévues sur l'état établi le 22 janvier 1952 comprenant :

- 1^{re} : achat de matériel scolaire,
- 2^e : travaux d'entretien ; refecton des peintures.

La commune ne disposant pas de ressources propres suffisantes le Conseil Municipal décide de retenir le principe du projet et subordonner sa réalisation à une participation satisfaisante de la Caisses.

Duodit

Monsieur le Maire communique au Conseil le devis estimatif, établi par Monsieur l'Ingénieur des T-P-E ayant trait à la remise en état de la chaussée avec revêtement goudronné du chemin vicinal ordinaire n° 2 de Beaumayard-Beaumont-Meymann sur une longueur de 4250 mètres.

Le montant total des travaux est évalué à 2.700.000 francs.

Après avoir exposé au Conseil Municipal que le financement de ces travaux serait assuré par un emprunt contracté à la Caisse d'Épargne de Romans et Bouy-de-Beaie, tout en demandant une aide financière de l'état par une

Participation de la Caisses
scolaire Départementale
dans l'amélioration du
service scolaire.

Remise en état de la chaussée
et revêtement goudronné
du Ch. Vic. n° 2 entre
Beaumayard et Meymann

exposé à l'assemblée
le 10 avril

approuvé le 11 avril

subvention, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'acceptation de ce projet.

Après en avoir délibéré le vote à bulletin secret est décidé et a donné les résultats suivants :

Councillus présents	=	40
Ont voté pour l'exécution du projet	=	5
" contre "	=	4
Bulletin blanc	=	1

Le projet avec exécution des travaux d'urgence étant accepté, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de contracter un emprunt de 3.700.000 frs à la Caisse d'Epargne de Romans et Bouy de Trage qui est accepté à l'unanimité, et, considérant les faibles revenus de la commune sollicite une subvention de l'état.

Sudat

Donne avis favorable à la demande d'assistance aux vieillards infirmes et incurables formulée par M^r Charney Marie sans soutien et sans ressources ne pouvant pas travailler

Assistance aux V.I.I.
Charney Marie
Donné le 10-4-52

Sudat

Le 25 avril 1952

Monsieur le Maire donne lecture du cahier des charges qu'il a dressé pour la vente en adjudication des fleurs de tilleuls de la commune.

Considérant que tous les articles contenus dans le cahier des charges sont bien établis et tenant compte bien les intérêts de la commune, donne ~~avis~~ à l'unanimité approbatoires au dit cahier.

Adjudication de fleurs
de Tilleuls.
Cahier des Charges -

cahier de charge et 2 copies
approuvés à la Préfecture le 7 mai

~~17 juin 1952~~

~~Monsieur le Maire communique au Conseil la circulaire de Monsieur le Préfet de La Drôme en date du 4 juin 1952, faisant suite à celles des 7 janvier 27 février et 21 mars 1952, relative à la répartition des fonds de la Caisse départementale scolaire. Après avoir fait connaître au~~

Séance du 26 avril 1952

L'an mil neuf cent cinquante deux le 26 avril à 20 heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Chabert Félix

Présents : M^{rs}. Charney F, Delays Charney H, Guibaud, Delloy, Mottet, Benistant N, Benistant M. et Charney M.
Absent : Mathas Jean.

Remise en état du Ch. Vic
n° 2 de Beaumgard à Meymann.
Vote des centimes pour emprunt
de 3.700.000 fr.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 5 avril 1952, relative à la remise en état de la chaussée avec revêtement goudronné, du chemin vicinal n° 2 entre Beaumgard et Meymann ; le principe du financement de ces travaux assuré par un emprunt de 3.700.000 francs contracté à la Caisse d'Épargne de Romans et Bourg de France a été voté par 5 voix contre 4 et un bulletin blanc.

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter les centimes nécessaires au remboursement de cet emprunt qui s'effectuera en trois années au moyen de 8060 centimes extraordinaires.

Après en avoir délibéré le Conseil décide de passer au vote par bulletin secret.

Une enveloppe close est alors remise au Maire, par M^{rs} Mottet Jean-Marie conseiller municipal, renfermant le vote de Monsieur Mathas Jean qui n'a pu assister à la réunion.

Nombre de votants : 11

Ont voté le projet et les centimes nécessaires : 4

Ont voté contre " " " : 7

Monsieur le Maire annonce au Conseil que le projet est annulé.

17 Juin 1952

Monsieur le Maire communique au Conseil la circulaire de M^{rs} le Préfet de la Drôme en date du 4 juin 1952, faisant suite à celles des 7 janvier, 27 février et 21 mars 1952, relative à la répartition des fonds de la Caisse Départementale restant. Après avoir fait connaître les modifications apportées par le Conseil Municipal à l'ordre d'urgence des besoins d'équipement, prévus par les instructions ministérielles, le mode de présentation définitive des demandes de fonds ainsi que le montant de la somme attribuée à notre commune ;

Application de la loi du 28-9-51
" Loi Baranger "

Ordonnance des fonds alloués
par la Caisse Départementale
restant

1 expédition adressée à la
Préfecture le 19-6-52

Monsieur le Maire demande au Conseil de vouloir bien examiner à nouveau l'état des dépenses prévues, établies le 22 janvier 1952, retournées par la Préfecture, et le modifier en conséquence.

Lors de la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide la réparation complète de l'intérieur de l'école de Meymans en mauvais état, suivant devis établi par Monsieur Bismat entrepreneur de maçonnerie, ainsi que le renouvellement d'une partie du matériel scolaire usagé des écoles de Beaumoyard et Meymans, tel que Bureau de maître, pupitres d'écoliers et cartes murales.

Comme il est que la commune ne dispose que d'un volant de trésorerie réduit, que les crédits inscrits au budget primitif 1952 sont insuffisants, demande qu'une avance soit faite sur le montant de l'attribution allouée par le Service Départemental scolaire.

B. Bellefleur
G. Hottel
Chamyey
H. Benistant

F. Chabert
H. Chamyey
H. Benistant
H. Benistant

Séance du 6 juillet 1952

L'an mil neuf cents cinquante-deux le 6 juillet à 16 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Chabert Maire.

Étaient présents MM^{rs} Chamyey F, Delage, Guibaud, Chamyey H, Mathias, Hottel, Bellefleur, Benistant N, et Benistant Martial,

Absent : Chamyey Marcel

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil la délibération du 7 février 52, relative à une demande de création de classe à Beaumoyard, et sur la proposition de M^r l'Inspecteur primaire de Romans, un programme a été établi par M^r l'Inspecteur d'Académie et approuvé par M^r le Chef de la 3^{ème} circonscription de l'arrondissement d'aménagement d'une classe supplémentaire. Sans sa séance du 8 mars le Conseil Municipal a désigné MM^{rs} Pujat et Sorrel, architectes à Romans pour l'établissement d'un avant projet de construction de 2 classes et aménagement de la salle de classe actuelle en logement.

Il communique au Conseil les plans et devis de cette

Construction de 2 écoles et
aménagement de logements
à Beaumeyard.

Approbation de l'avant projet
et du devis estimatif.

Séance et dossier
admis à la Préfecture le
9 juillet 1952

Construction d'un préau à
l'école de Meymars

construction dont le montant des travaux va s'élever à la somme de
totale de 16.350.166 frs, repartis comme suit : construction de
2 classes = 13.491.160 frs, aménagement d'un logement =
2.134.000, honoraires des architectes = 725.006 frs.

M. Le Maire expose au Conseil que malgré l'évaluation
de ce devis qui paraît très élevée, il se trouve devant l'ingé-
nérisse nécessité de demander la création de ce poste. En effet 41 élèves
sont actuellement inscrits ; plus de 42 seront inscrits et présents
au 1^{er} octobre. Cette situation, due au surcroît de natalité,
qui s'est manifesté après la dernière guerre, ainsi qu'à l'ou-
verture d'une industrie dans notre commune, s'aggravera
sans cesse, d'autant plus que la Direction des établissements
Sika envisage la construction de quelques logements pour des
familles d'ouvriers, si ceux existants devaient insuffisants.

Mis en présence de toutes ces difficultés, M. Le Maire demande
au Conseil d'approuver l'avant projet et le devis établis par
les architectes et acceptés par Monsieur le Directeur primaire,
ainsi que l'engagement de voter les crédits d'entretien prévus par
l'art. 93 de la loi des finances du 21 juillet 1920 en vue de
l'ouverture de cette nouvelle classe en octobre prochain ; demande
également l'autorisation de faire établir un projet de construction
d'un préau à l'école mixte de Meymars, chef lieu de la
commune, qui n'en possède pas.

Après avoir délibéré sur la question du financement
des dépenses envisagées, qui, malgré la faible participation
communale prévue, représente cependant une lourde charge
pour notre commune, le Conseil décide de passer au vote.

Monsieur Champy Marcel, conseiller absent ayant donné
procuration à M. Baintant Martial pour voter le projet, l'ensem-
ble des propositions exposées par Monsieur Le Maire est voté par
7 voix, contre 3 et un bulletin blanc.

M. Ballez
G. Bottet
H. Chapey
M. Baintant

F. Robert
J. Champy
J. Ballez
M. Baintant
M. Ballez

Subvention 1^{re} réparation des
Ch. V^{es} - vote de crédits
1^{er} couvrir la part de la C^o = 20%

2 expéditions expédiées à l'An
quin de T.P.E. le 29.8.52

Le soir mil neuf cent cinquante - le 28 août
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est
réuni sous la présidence de M^r Chabat Séverin
Étaient présents: Champy F, Delage, Champy H, Guibaud
Mator, Bellef, Motte, Binstant N. Champy M.
absent: Binstant M.

Monsieur le Maire communique au Conseil une
note de M^r l'Ingénieur des T. P. E. - lui faisant connaître qu'une
subvention était attribuée à la C^o pour la réparation des
dommages causés aux ch. V^{es} en novembre 1951.

Le montant des travaux retenus s'élève à
65 000 frs, pour lesquels l'État alloue une subvention de
80 % ; 20 % restant à la charge de la commune soit
13.000 frs -

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu
de créer les ressources nécessaires pour couvrir la part de
20 % des dépenses restant à la charge de la commune.

Sur sa proposition et après en avoir délibéré, le
C-M. à l'unanimité décide de prélever les crédits
nécessaires sur les fonds libres.

Secrit

Après un exposé de M^r Delage
L. P. M

Considérant que M^r Vinay Paul, domicilié à Beaumgard
est actuellement atteint d'une maladie incurable entraînant une
incapacité totale de travail, qu'il a élevé une famille nombreuse
(7 enfants), que son dernier enfant, Michel, âgé de 15 ans
est une lourde charge, donne avis très favorable à la
demande présentée par son épouse, M^{me} Vinay Paul

Secrit

En ce qui concerne les ressources de la famille Deylay, (un
salarié d'ouvrier carier) donne avis très favorable à la
demande présentée par M^r Deylay.

Assistance aux infirmes
Enfants de moins de 15 ans

Vinay Michel

Deylay Arlette

Siéance du 2 novembre 1952

Étaient présents : Le Conseil Municipal au complet sous la Présidence de M. Phabert Maire.
ouverture de la séance 11 heures -

Monsieur le Maire pose la parole à M. Duand Conseiller Municipal, qui expose au Conseil Municipal la possibilité d'un projet de remise en état ~~en état~~ avec revêtement d'une couche de goudron, du chemin vicinal n° 2 de Meymans à Beaumyard sur une longueur de 4 kil⁵⁰⁰ environ, au moyen d'une subvention de l'état, allouée à l'ensemble du canton soit 4.900 000 F. sur la proposition de M. Duand, ~~en~~ ~~total~~ en accord avec le service des P. et Ch. chaussées, la totalité de cette somme serait allouée à notre commune pour l'amélioration de notre réseau vicinal si toutefois la commune ~~peut~~ accepte de prendre en charge le complément du montant des travaux projetés.

A l'unanimité le conseil est d'accord sur les propositions de Monsieur Duand et décide de mettre le projet à exécution en 1953.

Duand

Monsieur le Maire communique au Conseil une note de M. le Préfet de la Drome en date du 14-10-52, relative à une délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint Nazaire-en-Royans demandant le rattachement de cette commune au canton de Saint-Jean-en-Royans et demande au Conseil de donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal

Considérant que ce projet augmenterait notre canton d'une commune, que d'autre part aucun motif sérieux n'est invoqué pour le rattachement de cette commune à Saint-Jean-en-Royans, à l'unanimité donne avis défavorable au dit-projet.

Amélioration
du chemin vicinal n° 2
de Meymans à Beaumyard

Rattachement de la Cue de
St Nazaire-en-Royans au
Canton de St Jean-en-Royans

expédiée le 3-11-52

Dudik

Bois vicinale

expédié le 5 novembre 52

Délibération non acceptée par le P. et Ch.
certifiée par une journée

Vu l'art. 78 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948,
remplaçant l'art. 2 de la loi du 21 mai 1835;

Vu le décret-loi du 17 juin 1930;

Vu la loi du 20 août 1881,

Vote pour l'année 1953 le remplacement par une taxe vicinale
de (4) quatre journées de prestations d'homme
et (4) quatre " " " et d'animaux ou de véhicules,
dont (1) ^{une} ~~deux~~ journée, exigible en argent.

~~Siècle en outre qu'une taxe vicinale inférieure à 1000 frs
ne pourra être inscrite au registre communal pour une partie à
acquitter en nature : elle sera obligatoirement exigible en
argent.~~

Dudik

Assistance aux Aliénés
Genev Lucette

Dossier expédié le 2-11-52

Le Conseil Municipal : Vu la loi du 30 juin 1938 et
le décret-loi du 2 mai 1938 ; vu les pièces produites par le
postulant :

Compte l'avis, vu les faibles ressources de la famille, celle-ci
est hors d'état d'intervenir dans le paiement de la pension de
l'intéressé.

Dudik

M^{re} le Maire donne au Conseil le relevé ci-après
des dépenses obligatoires et menues dépenses facultatives qui,
faute de crédits disponibles, ont été imputées au chap. XIII
art. 4 pour dépenses imputées.

Le Conseil approuve ces dépenses et leur imputation.

Nature des dépenses	Montant
Frais d'assiette des taxes locales indirectes	240
Abonnement à l'ouvrage " La Préfecture et le Conseil municipal "	1000
Revenement à la commune de Jallans	26350
Abonnement à l'éducation Nationale	850
Téléphone de la Préfecture	799
Frais d'assiette des taxes locales indirectes	2281
- d ^o -	160
Versement au B. d. B. = 1/3 produit de la taxe sur le spectacle	1141
Frais d'affichage	1200

Budget

Le Conseil, considérant que certains dépenses de l'exercice 1951 ont dépassé les crédits alloués, et qu'il y a lieu pour régulariser la comptabilité de l'ordonnateur et celle du Receveur, de voter les crédits nécessaires pour couvrir ces excédents de dépenses;

Approuve les excédents de dépense indiqués à la colonne 6 du tableau ci-après et vote les crédits complémentaires correspondants -

chap. du budget	Objet de la dépense	Crédits alloués	dépense faite	excédent de dépense
	3	4	5	6
I-6	Assurances sociales	34.500	26.550	8.150
IV-8	Entretien des ch. V ^o ^{commune}	-	-	99.089
	Plus value des roussemes vicinales			
VIII-6	Impôts et contributions	4000	4120	120

Budget

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les délégués à la commission administrative chargés de dresser le tableau rectificatif, ainsi que la commission chargée de juger les réclamations.

Ont été désignés ;

Nominations des délégués chargés de la révision des listes électorales

1^o Délégués chargés de dresser le tableau rectificatif :

Section de Meymann : Guibaud Maxime
Beauvray : Benistant Marius

2^o Délégués chargés de régler les réclamations :

Section de Meymann { Mathias Jean
Ebanqy H -
" Beauvray { Ebanqy Marcel
Benistant Martial

Proposition pour la désignation des délégués de l'administration

Section de Meymann { Delage Aimé, Fontard Fernand
Ruy Henri, Favon Henri

" de Beauvray { Héron Emilien, Barret Louis
Blache Aimé, Payre Gaston

exposé le 17-11-52

Sudat

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une arrete du 6 decembre 1946 du Ministre de l'interieur a autorise l'attribution aux Receveurs Municipaux d'une indemnite speciale et annuelle de gestion. Les decisions du 30-8-50, M^{rs} le Ministre de l'interieur a fixe un nouveau taux pour cette indemnite en date du 41 janvier 1950; Le conseil donne son accord un credit supplementaire de au Budget de 1953

Allocation d'une indemnite de gestion au Receveur Municipal

Le C. M. Considerant que le Receveur Municipal est un guide eclaire de la Municipalite en matiere financiere, decide:

- 1^o Il est ouvert au budget le credit propose par M^{rs} le Maire.
- 2^o En cas de coupure de gestion le montant de l'indemnite de gestion sera partagee entre les Receveurs Municipaux, au prorata de la duree de leurs fonctions
- 3^o L'indemnite de gestion sera maintenue au Receveur Municipal pendant toute la duree de ses fonctions, sauf decision contraire du Conseil Municipal, et un credit sera inscrit tous les ans budget de la commune pour le paiement de cette indemnite

Sudat

Assistance aux V-I-I- M^{lle} Siniat nee Ninay Blanche

Le C. Municipal apres avoir etudie la demande d'assistance aux vieillards infirmes et incurables de M^{me} ve Siniat

Considerant que l'interessee, seule avec des ressources insuffisantes ne peut se donner les soins que necessite son etat donne un avis tres favorable a son hospitalisation a l'Hopital hospice de Romans.

F. Chebert
 P. Champy
 E. Botley
 G. Abott
 J. L...
 H. Champy
 M. J...
 M. Benistant
 M. Benistant

Session de novembre 1952

L'an mil neuf cent cinquante-deux le 31 décembre
le Conseil Municipal, s'est réuni, sous la présidence de M. Chabert
en sa qualité de Maire

présents : Champey F, Delage, Guibaud, Champey H,
Abottet, Mathias, Bellef, Champey M et Bénéstant M.

Vu l'art 53 de la loi du 5 avril 1884.

La nomination du secrétaire par voie de scrutin : M. Mathias
ayant obtenu la majorité est proclamé secrétaire pour la durée de la session.

Vu le compte rendu par Monsieur ~~Bellef~~ Perceptron Recours
municipal de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} janvier 1950
jusqu'au 31 décembre suivant lequel composent :

1^{er} le rappel du compte final de l'exercice 1950 :

2^o les recettes et les dépenses faites pendant les 12 premiers mois de 51

3^o des recettes et les dépenses concernant la période des budgets

du détail des opérations finales de l'exercice 1951, comprenant
les recettes et les dépenses des trois premiers de la gestion 1952

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif
dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par
lui mandatées :

Considérant que les opérations paraissent régulières :

Délibère :

Art 1^{er} - Statuant sur la situation du comptable au 31-12-51

le Conseil admet les recettes de la gestion 1951 pour la
somme de :

en recettes 1.389.310

Les dépenses pour celles de 976 370

Fixe l'excédent des recettes à 412.940

Est attendu que, par l'article du compte précédent le compte-
able a été reconnu débiteur de : 690.816

Déclare le comptable débiteur sur son compte de la
gestion 1951 de la somme de : 1.103.756

Art 2^e Statuant sur les opérations de l'exercice 1951, tant pen-
dant la gestion 1951 que pendant les 3 premiers mois de 1952

savoir : en recette pour 1.905.687

en dépense pour 1.465.348

d'où il résulte un excédent de recettes de : 440.339

Le résultat définitif de l'exercice 1950 ayant présenté un excédent : 690.816

" " de l'exercice 1951 est un excédent de
recettes 1.131.155

Nominations d'un Secrétaire
Examen du compte
de l'exercice 1951

art 3 - Le Conseil demande qu'il plaise au Conseil de Préfecture interdépartemental, faisant droit aux motifs énoncés, d'approuver le compte dans tous ses détails.

Dudit

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'examen du compte administratif qu'il présente pour l'exercice 1951 et conformément à l'art 52 de la loi précitée à élire son président pour la partie de la séance actuelle où ce compte sera débattu.

Sur l'invitation de M^r le Maire, il est procédé à cette élection au scrutin secret.

Monsieur Chamy F, ayant obtenu la majorité est élu président qui le rapport de M^r le Maire ;

Sur les lois et règlements relatifs à l'administration et à la comptabilité des communes, notamment la loi du 5 avril 1884, les ordonnances des 23 avril 1823 et le 12 mars 1925, le décret du 27 janvier 1856 relatif aux comptes des Receveurs municipaux et l'instruction générale du ministère des finances du 20 juin 1859.

Le Conseil, après s'être fait représenter les budgets de l'exercice 1951 et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par le Maire ordonnateur, le compte de l'exercice 1951, accompagné du compte de gestion du Receveur, ainsi que l'état des cartes à payer reportées sur 1952 ;

Le Conseil en l'absence du Maire procède au règlement définitif des opérations de 1951 et propose de faire ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir ;

Recettes

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1951 évaluées par les budgets à 4.341.396 ont dû s'élever d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à 4.905.687 de laquelle somme il convient de déduire celle de :

Au moyen de quoi les recettes de 1951 demeurent définitivement fixées, à la somme de

4.905.687

Dépenses

Les dépenses, créditées au budget de 1951 s'élevaient à 4.320.965 Il faut y joindre celle, qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés au cours de l'exercice, à :

792.175

Total des dépenses présumées :

5.113.140

De cette somme il faut déduire celle de

savoir :

Examen du Compte
administratif du Maire

1° Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme ci-dessus
 Le montant net des dépenses, ci

2° Dépenses faites mais non ordonnées - 642 582 } 647 792
 Comme égale ci 5 210

Au moyen des déductions ci-dessus les dépenses de l'exercice 1951
 sont définitivement fixées à 1 465 348

Les recettes de toute nature étant de : 1 905 687

Les dépenses de 1 465 348

Par tant excédent de recette de 440 339

Le résultat de l'exercice précédent (1950) était un
 excédent de recette de 690 816

Il reste par conséquent un excédent définitif de recette de 1 131 155
 qui sera reporté au budget additionnel de l'exercice 1952.

Toutes les opérations de l'exercice 1950 sont déclarées défini-
 tivement closes et les crédits annulés.

La présente délibération sera jointe, comme pièce justificative
 au budget de 1953

Judic

Les membres de la commission administrative du
 Bureau de Bienfaisance de la Commune

Tu le compte rendu par M. Belleau Secrétaire du Bureau
 de Bienfaisance, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} janvier
 1951 jusqu'au 31 décembre ~~1951~~ suivant, lequel comprend

1° Le rapport du compte final de l'exercice 1950
 2° Les recettes et les dépenses faites pendant les 12 premiers mois
 3° Les recettes et les dépenses concernant les services hors budget;

Considérant que les opérations paraissent régulières :

Délibèrent :

Bureau de Bienfaisance
 Examen
 du compte de l'exercice 1951

Statuant sur les opérations de l'exercice 1951, la commission
 administrative admet les opérations effectuées, tant pendant la
 gestion 1951 que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1952, à
 savoir :

En Recette pour	3 858
en Dépense pour	<u>3 473</u>
D'où il résulte un excédent de recette de	4207
Le résultat définitif de l'exercice 1950 ayant présenté un excédent de recette de	<u>8060</u>
Le résultat définitif de l'exercice 1951, ayant été un excédent de recette de	<u>8060</u>

La commission administrative demande qu'il plaise au Conseil de
 Préfecture faire droit aux motifs ci-dessus et approuver le compte dans
 tous ses détails